



RECU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220302-D00674410-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 2 mars 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Ordre de passage des rapports en séance** : 1, 2, 4, 3, 35, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36

**Étaient présents à l'hôtel de Ville** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Étaient présents en visio-conférence** : Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire** : M. Laurent CROIZIER

**Était absent** : M. Jean-Hugues ROUX

**Procurations de vote** : Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à Mme Claude VARET, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Laurence MULOT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

**OBJET** : 35. Attribution d'une subvention au Comité international de la Croix-Rouge en soutien au peuple ukrainien

Délibération n° 2022/006744

## Attribution d'une subvention au Comité international de la Croix-Rouge en soutien au peuple ukrainien

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € au Comité international de la Croix-Rouge pour contribuer à répondre aux besoins de première nécessité du peuple ukrainien, suite à l'invasion du pays par la Fédération de Russie.

### **I. Contexte**

Jeudi 23 février dernier, le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a lancé l'invasion de l'Ukraine. La mobilisation des gouvernements occidentaux est massive et suit plusieurs voies : sanctions économiques à l'encontre de responsables russes, fermeture de l'espace aérien européen aux compagnies russes, aide humanitaire et en armement à l'Ukraine, organisation entre pays membres de l'Union européenne pour accueillir les Ukrainiens ayant fui leur pays.

Les collectivités territoriales et la société civile commencent à se mobiliser, elles aussi.

Plus de 500 000 Ukrainiens ont fui leur pays dans les premiers jours de ce conflit armé, et beaucoup de personnes se sont déplacées à l'intérieur du pays. Des installations civiles, telles que des centrales électriques, des logements et des hôpitaux, ont été dégradées. La situation évolue très rapidement.

Les besoins prioritaires de la population concernent à ce jour la nourriture et l'accès à l'eau potable, l'hébergement, les fournitures médicales et l'accès aux soins notamment.

### **II. Proposition de subvention**

Pour fournir une contribution aux réponses internationales face à ces besoins de première nécessité en situation de crise, il est proposé que la Ville de Besançon apporte une aide financière au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). En effet, le CICR est présent en Ukraine depuis le déclenchement du conflit en 2014. Ses opérations dans le pays comptent parmi les dix plus grandes opérations du CICR dans le monde, avec une équipe de plus de 600 collaborateurs et collaboratrices (personnel médical, ingénieurs en eau et habitat...). Il aide les populations en leur fournissant aides en espèces, nourriture et articles d'hygiène. Il soutient également les hôpitaux et les centres de santé primaires en les dotant de matériel médical et en les préparant aux situations d'urgence. Le CICR répare par ailleurs les stations de pompage et de distribution d'eau.

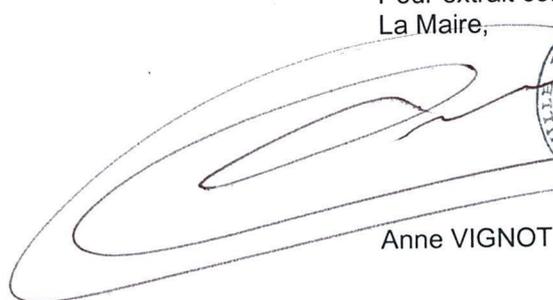
Dans cette nouvelle phase du conflit, le CICR poursuit et amplifie son action en Ukraine. Il est proposé de le soutenir dans son aide auprès du peuple ukrainien.

**Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Comité international de la Croix-Rouge.**

En cas d'accord, la dépense de 10 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65-824-6574-0022032-30000.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Comité international de la Croix-Rouge.

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.